



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Collectivité Européenne d'Alsace  
**COMMUNE de BENDORF**

## **Arrêté n° 10/2025 portant réalisation de travaux de création de trottoir rue de Ferrette**

**Le Maire de la commune de Bendorf,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté portant permission de voirie n° AV-2025-1195 en date du **26 mai 2025**, délivré par la Collectivité européenne d'Alsace, autorisant les travaux de création de trottoir sur la D41 II, Rue de Ferrette, à Bendorf,

Considérant que ces travaux nécessitent une modification temporaire de la circulation et du stationnement,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Des travaux de création de trottoir sont autorisés sur la Rue de Ferrette à Bendorf.

**Article 2 :** Les travaux sont autorisés à partir du 8 septembre 2025. La durée effective des travaux ne pourra excéder 30 jours.

**Article 3 :** La circulation sera gérée par un système de circulation alternée au moyen de feux de chantier.

Cette mesure s'appliquera sur la portion de la Rue de Ferrette concernée par les travaux.

La signalisation nécessaire devra être posée par l'entreprise chargée des travaux pour assurer la sécurité des usagers.

**Article 4 :** Le stationnement pourra être temporairement interdit sur la portion de voie concernée par les travaux. La signalisation appropriée sera mise en place 48 heures avant le début des travaux.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera :

- Transmis à l'entreprise responsable des travaux.
- Affiché en mairie et sur les lieux des travaux.
- Transmis à la Gendarmerie ou à la Police Municipale pour l'exécution et le respect des dispositions.

Bendorf, le 08 septembre 2025

Le Maire  
Christophe ANTONY

